



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Monique BAYARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Mandat spécial à un élu pour un déplacement à l'occasion du Congrès du Pacte de Milan, pour une alimentation durable**

Un élu représentant la métropole de Dijon se rendra en mission à Milan du 14 au 16 octobre 2025, à l'occasion du Xème anniversaire du Pacte de Milan, coalition de villes pour la promotion d'une alimentation saine et durable. Dijon a rejoint le Pacte de Milan en 2023.

A cette occasion, le vice-président en charge de la transition alimentaire se rendra à Milan afin de présenter *Prodij*, la stratégie de Dijon métropole pour une alimentation durable, participer à des ateliers et séances plénières qui nourriront le travail de la métropole sur ces sujets et prendre part aux réunions du groupe de travail « Food » de l'association Eurocities qui se tiendra parallèlement au Congrès du Pacte de Milan. Dijon Métropole a rejoint Eurocities début 2025 afin précisément de pouvoir participer à ces groupes de travail, rassemblant les villes les plus engagées en Europe, et particulièrement celles impliquées dans la transition alimentaire.

Dijon métropole a par ailleurs candidaté aux *Milan Pact Awards*, convaincue que ses initiatives, développées en collaboration avec l'ensemble de l'écosystème alimentaire dijonnais, constituent des avancées significatives. Les actions de Dijon métropole visant à faire du territoire un démonstrateur de la transition alimentaire d'ici 2030 : « Collect'o » et « Evolution des métiers », témoignent de la vision ambitieuse de Dijon métropole et de sa capacité à innover pour répondre aux défis contemporains liés à l'alimentation.

Les résultats de cette candidature seront annoncés durant ce congrès.

Compte tenu des tarifs hôteliers pratiqués à proximité des lieux de la mission, les frais de nuitée (hébergement + petit déjeuner) liés à ce déplacement seront remboursés aux frais réels dans la limite d'un plafond de 200 € par nuit.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'organisation du déplacement à Milan afin de promouvoir les initiatives de Dijon métropole en matière de transition alimentaire dans le cadre du Congrès du Pacte de Milan, ;
- **de donner** à cet élu au Conseil métropolitain, mandat spécial pour participer à ce déplacement, et représenter la Métropole lors de cette mission ;
- **d'assurer** la prise en charge de ses déplacements et de son hébergement dans les conditions prévues par la présente délibération et la réglementation en vigueur.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	